

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet de loi 70

Les conseillers d'orientation proposent des avenues prometteuses au gouvernement

Montréal, le 18 février 2016 - « *Notre mandat de protection du public implique d'intervenir socialement dans notre domaine d'expertise pour favoriser le bien-être et l'intégrité des personnes et prévenir des préjudices potentiels ou avérés* », soutient le président de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, M. Laurent Matte. C'est dans cet esprit que l'Ordre a soumis ses éléments d'analyse à la Commission de l'économie et du travail au sujet de la *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi, ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi* (projet de loi 70). L'Ordre y formule notamment deux grandes recommandations.

D'entrée de jeu, il a tenu à rappeler sa position en faveur de la considération de la personne dans l'équation entre la formation et le monde du travail. Une posture développée dans son mémoire présenté au gouvernement en 2012 et intitulé *Au cœur de l'adéquation formation-emploi: la personne*. L'Ordre mettait l'accent particulièrement sur le respect de l'autodétermination des personnes et la réalisation de leur potentiel, tout en favorisant leur contribution à l'économie et à la prospérité collective.

L'Ordre propose des recommandations

L'Ordre formule deux grandes recommandations dans le cadre de son analyse : établir un parcours professionnel pertinent et choisir une approche éprouvée qui garantit les meilleurs résultats.

Tout d'abord, l'accompagnement de la personne, oui nous en sommes, mais il faut choisir la bonne destination ! « *L'établissement d'un parcours professionnel nécessite une évaluation exhaustive préalable de la personne et de ses besoins afin d'en assurer la pertinence et les chances de succès* », soutient M. Matte. Aussi, informer n'est pas orienter. L'Ordre insiste sur

cette vérité de la Palice, qui peut être trop facilement occultée, quand il s'agit de vouloir faire des économies. Il ne suffit pas d'informer les personnes pour qu'elles fassent des choix adéquats, comme le soulignent la recherche et les écrits de l'OCDE. Il faut plutôt les aider à s'approprier cette information dans leurs décisions.

Ensuite, la volonté d'introduire des mesures coercitives et punitives visant les citoyens est très préoccupante pour l'Ordre. Il a été clairement démontré, tant par la science que par la pratique, ici, et dans le monde, que non seulement ces mesures sont inefficaces, mais qu'elles causent des préjudices aux personnes vulnérables. *«Or, il existe au moins une alternative et c'est l'intervention motivationnelle. Elle consiste à travailler au niveau de l'alliance avec les buts de la personne, avec sa motivation intrinsèque. Selon la recherche scientifique et les expériences internationales, c'est la voie qui donne les résultats les plus probants et les plus durables»*, affirme M. Matte.

Enfin, l'Ordre estime qu'une approche qui garantit les meilleurs résultats doit avoir les moyens d'agir. *« Il va donc falloir y investir des ressources, en nombre et en compétence, si on veut atteindre les objectifs visés »*, conclut le président de l'Ordre.

Pour une information exhaustive, vous pouvez consulter le document [Éléments d'analyse du PL70 de l'OCCOQ](#) ainsi la [lettre envoyée à la Commission de l'économie et du travail](#).

- 30 -

Source : Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec
Informations : Diane Tremblay, coordonnatrice aux communications, OCCOQ
514 737 4717 # 224 ou 1 800 363 2643
dtremblay@orientation.qc.ca
www.orientation.qc.ca